



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20073366

ile,

Déposé / Reçu le

22 JUIN 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0628 680 457

Nom

(en entier) : LDK CONSULTANTS GLOBAL EEIG

(en abrégé) :

Forme légale : Groupement européen d'intérêt économique

Adresse complète du siège : Avenue A.J. Slegers, 397 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des gérants - modification des statuts -
nomination d'un président du collège des Gérants**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 7 mai 2020:

(...) Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité :

Renouvellement du mandat des gérants

DECIDE de renouveler le mandat des personnes suivantes, en qualité de gérant, à compter du 7 mai 2020:

☐ Monsieur Christos Zacharias, domicilié Minoos, 18 à 14563 Kifissia, Athènes (Grèce) ;☐ Monsieur Stavros Damianidis, domicilié Pefkon, 62 à 14562 Kifissia, Athènes (Grèce) ; et☐ Monsieur Dimitrios Kirimlidis, domicilié Pefkon, 62 à 14562 Kifissia, Athènes (Grèce).

Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024.

Modification des statuts

DECIDE de modifier les statuts du Groupement afin de les mettre en conformité avec les dispositions du Code belge des sociétés et des associations qui lui sont applicables.

DECIDE également de modifier la clause statutaire relative à la représentation du Groupement.

Les clauses statutaires suivantes sont par conséquent modifiées comme suit :

• Modification du premier paragraphe de l'article 1 pour le remplacer par le texte suivant :

« Le nom du Groupement est « LDK CONSULSTANTS GLOBAL EEIG ». Il adopte la forme d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) régi par les dispositions du Règlement du Conseil Européen no. 2137/85 du 25 juillet 1985, du Code belge des sociétés et des associations et des présents Statuts. »

• Modification de l'article 2 pour le remplacer par le texte suivant :

« Le siège du Groupement est établi à l'adresse suivante : 1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), Avenue A. J. Slegers 397.

Le siège du Groupement est établi en Région de Bruxelles-Capitale. Il pourra être transféré partout en Belgique par résolution de l'Assemblée générale des Membres. »

• Modification de l'article 17 pour le remplacer par le texte suivant :

« Sans préjudice du pouvoir général de l'Assemblée Générale des Membres ou du Collège de Gérants d'octroyer des procurations spécifiques, le Groupement est valablement représenté vis-à-vis des tiers par le Président et un autre Gérant agissant conjointement, dans tous les actes en justice, tant en demandant, qu'en défendant ».

• Modification du deuxième paragraphe de l'article 19 pour le remplacer par le texte suivant :

« Chaque année, le Collège de Gérants établit les comptes annuels et un rapport de gestion. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code belge des sociétés et des associations, dans la mesure où le Groupement y est soumis, et aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

» (...)

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°0892.456.715 (RPM Bruxelles – tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Une version amendée et coordonnée des statuts de LDK CONSULTANTS GLOBAL EEIG a été déposée en même temps que le procès-verbal auquel elle était annexée.

Extrait du procès-verbal de la réunion du collège des Gérants du 7 mai 2020:

(...) Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le collège des Gérants, à l'unanimité :

Nomination d'un président du collège des Gérants

DECIDE de nommer Monsieur Stavros Damianidis, domicilié Pefkon, 62 à 14562 Kifissia, Athènes (Grèce) en qualité de président du collège des Gérants.

Ce mandat prend effet à compter du 7 mai 2020. Sauf révocation par le collège des Gérants, il expirera de plein droit à la date à laquelle le mandat de Gérant de Monsieur Stavros Damianidis prendra fin.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°0892.456.715 (RPM Bruxelles – tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)

Pour extrait conforme,

Sandrine Paraire,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2020 - Annexes du Moniteur belge